



CERCLE DE FERMIERES SAINT-GILBERT
www.cfqstgilbert.org

Fière de notre Histoire!

Le thème 2024-2025 des CFQ!

Prochaine réunion mensuelle

Notre prochaine réunion se tiendra :

Mercredi le 9 octobre 2024
À 17h30
À notre local

Montage du métier 24 pouces

Lors de cette réunion, nous ferons la première partie de l'apprentissage du métier, soit : apprendre à calculer les fils de montage pour un projet, grandeur, etc... Merci à Isabelle; ça sera fort intéressant!!!

INVITATION À TOUS :

ATELIER :

COUTURE DE BASE

Finition de bas de pantalon

Pose de pièces, etc..

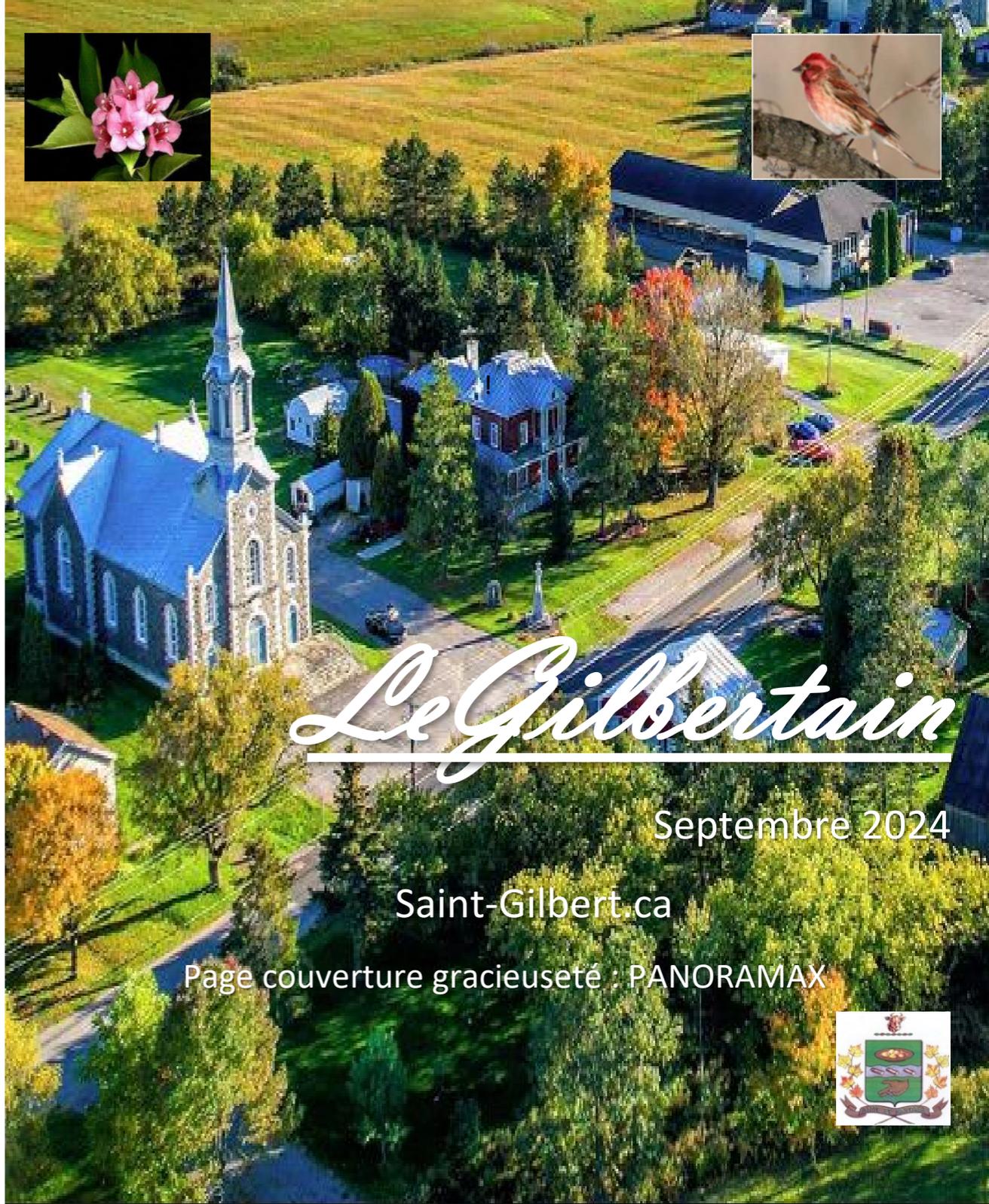
SAMEDI LE 19 OCTOBRE 2024
DE 9H30 À 11H30

C'est gratuit!
 Bienvenue à tous!

Au plaisir de vous rencontrer notre rendez-vous mensuel!!!



Mot du maire *Michelle Robitaille, responsable des communications*
100 ans de savoir à partager



Le Gilbertain

Septembre 2024

Saint-Gilbert.ca

Page couverture gracieuseté : PANORAMAX



Chers concitoyens,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le gouvernement provincial a pris une décision concernant la répartition du point de TVQ attribué aux municipalités. Contrairement à d'autres programmes de subvention semblable, cette décision aura un impact financier significatif pour nous.

Pour un rappel de l'histoire, au printemps, un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement provincial et les municipalités confirmait l'attribution à partir de 2025 de 1% des revenus de la taxe de vente du Québec (TVQ) aux municipalités, mais aucune décision n'avait été prise sur comment la répartition entre les municipalités serait effectuée. Lors des 2 derniers mois, l'Union des municipalités du Québec ainsi que Montréal et Québec demandaient que 2,5% du montant soit réservé aux municipalités considérées dans le besoin selon certains critères. De l'autre côté, la Fédération québécoise des municipalités (la FQM) demandait que 10% soient attribués pour ces mêmes critères. Dans les deux cas, le pourcentage restant (90% et +) sera attribué par un simple critère de population. Simplement pour votre information, Saint-Gilbert est présentement membre des deux associations : UMQ et FQM.

Dans l'hypothèse qu'une municipalité avec une population semblable à Saint-Gilbert répondrait aux critères, 2,5% représenterait au maximum 500\$ comme bonus additionnel. Soyons réalistes et directs: une municipalité ne réussirait même pas à payer les taxes d'un projet avec ce montant et ce ne serait en pratique d'aucune aide pour une municipalité dans le besoin. En conséquence, j'ai personnellement écrit une lettre que j'ai envoyée entre autres à notre député provincial et à la ministre des Affaires municipales (MAMH) demandant un minimum de 10% pour aider les municipalités qui en ont vraiment besoin. Je ne saurai probablement jamais si cette lettre a eu une influence ou non, mais seulement 3 jours ouvrables plus tard et une semaine avant la date prévue de sa sortie, un projet de règlement sur la répartition de TVQ a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 27 août 2024. Le choix du gouvernement dans ce projet de règlement n'est pas noir ou blanc, mais peut facilement être considéré comme une victoire et un gain à moyen et long terme : la répartition sera initialement de 2,5% en 2025 avec une augmentation graduelle chaque année pour atteindre 10% en 2030. Il y aura deux critères spéciaux pour avoir droit à cette partie de l'enveloppe et il suffit de remplir un des deux critères pour recevoir un montant supplémentaire :

- Montant selon l'Indice de vitalité économique (IVE): Toutes municipalités avec un indice d'IVE négatif auront droit à un montant additionnel. Saint-Gilbert a présentement un indice IVE positif de 0,46. Nous ne sommes donc pas éligibles au bonus de ce critère.

- Montant selon l'Indice d'éloignement : C'est un indice fédéral de 0 à 1 et il faut un minimum de 0,20 pour répondre à ce critère. À ma très grande surprise, et probablement la vôtre aussi, car nous ne sommes pas Kuujuaq, Saint-Gilbert atteint un indice d'éloignement de 0,21 et aura donc droit à un montant additionnel pour ce critère.

En conclusion, bien qu'il reste de voir à combien tout cela se traduira en montant total à recevoir, je m'attends à ce que Saint-Gilbert obtienne un montant qui est au moins utile de façon significative. Je termine avec un avertissement/fait cocasse et insolite: prenez cet indice d'éloignement avec un grain de sel, car selon la méthodologie utilisée pour établir cet indice d'éloignement, des villes comme Donnacona et Saint-Raymond atteignent 0,20 et auront droit à un bonus alors que des municipalités comme Saint-Alban, Saint-Casimir et Saint-Thuribe atteignent 0,16 et n'auront rien de plus...

Sincèrement vôtre, Daniel Perron, maire Saint-Gilbert



Club Fadoq Saint-Gilbert

Âge d'Or

Bonjour à toutes et à tous.

Avec l'automne qui approche, c'est le retour de nos rencontres mensuelles.

Pour les membres dont la carte est échue en septembre, vous avez **jusqu'au 30 septembre pour la renouveler.**

Étant donné que le réseau FADOQ ne distribue plus les carnets-rabais, il vous est possible de consulter le site Web à l'adresse suivante: fadoq.ca/rabais pour en prendre connaissance.

Pour les membres de notre C.A., il y aura un rassemblement de secteur au centre Ernest Papillon, à St-Basile, le 30 septembre prochain en journée.

Les prochaines rencontres auront lieu **les 2 et 23 octobre** à notre local habituel au Centre Municipal.

Bienvenue à tous et à toutes.
Raymond Groleau, président.

Messe Country

Avec la participation de la troupe
Rythm'Ô chœur



Venez célébrer avec nous!
Dimanche le 29 septembre à 11h
Église Ste-Agnès de Donnacona

Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0 Bureau ouvert le
mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.
Tél. : 418 268-8194, courriel : info@saint-gilbert.ca

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Connaissez-vous le Chantier réussite éducative de Portneuf Ensemble?

14 AOÛT 2024 - Le chantier réussite éducative de Portneuf est l'un des six comités de travail de la démarche Portneuf Ensemble qui veille à la cohésion entre les acteurs du territoire dans le but d'améliorer la qualité de vie de la population portneuvoise. Le chantier réussite éducative a notamment pour but de sensibiliser, d'outiller et de valoriser l'implication des adultes dans le succès des jeunes au-delà du volet académique.

La réussite éducative commence dès la petite enfance, avant même l'entrée à l'école, et se poursuit jusqu'à l'âge adulte. Elle fait référence au bien-être que le jeune peut vivre dans les différentes sphères de son développement : intellectuel, affectif, physique et moral. Comme la réussite éducative est « L'affaire de tous », beaucoup de gens peuvent l'influencer dans son parcours de vie : la famille, les professeurs, les amis, les employeurs, la ville, les intervenants, etc. Ce sont tous des acteurs de changements et de valorisation du jeune dans sa réussite éducative.

« Plus que simplement scolaire, la réussite éducative des jeunes inclut le développement du sentiment d'appartenance, de compétences personnelles et psychosociales, une réponse aux besoins de base ainsi qu'un soutien aux proches. Les organisations membres du chantier souhaitent maximiser les chances que les jeunes puissent bénéficier des conditions gagnantes au développement de leur plein potentiel » mentionne Édith Julien, représentante de la Maison des jeunes de Neuville et membre du chantier réussite éducative Portneuf.

Mis en place depuis 2021 et regroupant une dizaine d'organisations de Portneuf, le chantier met en place une campagne de sensibilisation pour démontrer que des gestes simples et à la portée de tous peuvent faire une grande différence sur le développement d'un jeune. La page Facebook et le site Web présentent des actions concrètes par groupe d'âge. D'ailleurs, pour favoriser l'entraide, le comité vous invite à interagir sur la page Facebook en commentant des gestes que vous appliquez au quotidien.

La réussite éducative, c'est l'affaire de tous!

-30-

Page Facebook : facebook.com/reussiteeducative.Portneuf

Site Web : portneufensemble.com/reussite-educative-dans-portneuf

Personne-contact :
Édith Julien
418 284-3085
dspa@mdjneuville.com



Résumé des séances de juillet et août 2024

Pour plus de détails, relativement aux délibérations du conseil n'hésitez pas à consulter les procès-verbaux sur le site de la Municipalité : www.saint-gilbert.ca

- Autorisation de fermeture du bureau municipal du 11 au 17 août 2024
- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 02-2024 concernant le traitement des élus municipaux de la municipalité de Saint-Gilbert et abrogeant le règlement 02-2019 relatif au même objet
- Décision d'examiner l'état et la dangerosité concernant le chien boomer (nom de la propriétaire : Mme Joan Buscumb)
- Désignation – application du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
- Autorisation de dépôt d'une deuxième demande d'aide financière au volet 4 - soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec
- Soutien financier aux opérations de la capsa, organisme de bassin versant pour l'année 2024
- Adoption du règlement 02-2024 concernant le traitement des élus municipaux de la municipalité de Saint-Gilbert et abrogeant le règlement 02-2019 relatif au même objet
- Autorisation accordée à l'inspectrice en bâtiments et en environnement à délivrer des constats d'infraction
- Désignation de l'employé à être formé en secourisme en milieu de travail
- Remboursement anticipé du solde de l'emprunt du Centre médical et professionnel (CMPOP)
- Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme
- Autorisation de dérogation mineure DM-02-2024 – 29 rue principale – lot # 4 615 629
- Autorisation de dérogation mineure DM-03-2024, entrée en façade avant au 3 route Létourneau
- Autorisation de demande de prix et d'octroi de contrat pour le câblage des nouveaux locaux

Municipalité de Saint-Gilbert

**DEMANDE DE SOUMISSION
DÉNEIGEMENT DES BORNES-INCENDIE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE;

Que la Municipalité de Saint-Gilbert demande des soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie situées sur le territoire de la municipalité pour la saison 2024-2025.

Clauses d'exécutions des travaux :

Afin de garantir la sécurité des citoyens, **le déneigement complet des bornes-incendie doit être effectué dans les 24 heures suivant la fin d'une accumulation significative de neige.** Aucun avis officiel n'est donné à l'entrepreneur pour commencer les opérations. L'entrepreneur doit procéder au déneigement dès qu'il y a une accumulation de neige de deux centimètres et demi (2,5 cm) provenant d'une ou plusieurs précipitations. Le déneigement inclut de façon non limitative, le grattage, le soufflage des espaces autour des bornes incendies **à l'aide d'un tracteur** en bonne condition de marche, d'un minimum de 50 forces (H.P.) et muni d'un godet hydraulique à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. Le déneigement mécanique doit être complété manuellement à l'aide d'une pelle de façon à assurer la libération complète de la neige accumulée sur et autour des bornes d'incendie. La neige devra être soufflée entièrement et entassée de façon à dégager entièrement la voie publique.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les enseignes, la signalisation, les lampadaires, les bornes d'incendie, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat.

L'entrepreneur devra fournir des équipements et des véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspectés selon les normes de la Société automobile du Québec. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

Si l'entrepreneur fait défaut des obligations et ou si le directeur constate que l'entrepreneur n'a pas fait ou n'a pas bien effectué les travaux exigés en vertu du présent document ou n'y apporte pas toute la diligence requise ou ne respecte pas les délais, le directeur pourra mettre en œuvre les équipes et outillages nécessaires pour suppléer au défaut de l'entrepreneur sur simple avis verbal. Dans le cas où la Municipalité serait obligée d'effectuer les travaux elle-même, l'entrepreneur s'engage à rembourser à la Municipalité les dépenses encourues et, de ce fait, autorise la Municipalité à déduire lesdites dépenses à même les versements.

Municipalité de Saint-Gilbert

**DEMANDE DE SOUMISSION
DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL
SAISON 2024-2025**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE;

La Municipalité de Saint-Gilbert demande des soumissions pour le déneigement du stationnement du centre municipal pour la **saison 2024-2025** (de la première à la dernière chute de neige).

Les espaces à déneiger sont :

- La partie avant et les deux côtés du centre municipal, ce qui comprend l'accès nord-est et ouest
- L'accès conduisant de la salle des patineurs à la patinoire
- La sortie arrière du centre municipal
- L'accès à la réserve de la chaufferie à la biomasse forestière

Clauses d'exécution des travaux :

Le déneigement du stationnement du centre municipal doit être effectué tous les jours de la semaine (7 jours sur 7) et avant les heures d'ouverture du bureau municipal, et ce, dès qu'il y a accumulation de 5 centimètres de neige. La neige devra être déposée en cours arrière autant que possible et entassée de façon à dégager entièrement le stationnement.

Le déneigement doit être fait **à l'aide d'un tracteur** d'un minimum de 50 forces (h.p.) muni d'un godet hydraulique ou d'une grappe à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. L'entrepreneur devra fournir des équipements et véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspectés selon les normes de la SAAQ. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les bâtiments, enseignes, lampadaires, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat.

Toute soumission doit être remise à la directrice générale afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 10h et 15h), sous enveloppe cachetée et clairement identifiée : « **Soumission - déneigement du centre municipal** ». Les soumissions seront reçues jusqu'à 13 heures, lundi le 2 octobre 2023 et ouvertes dès la fermeture de la période de soumission, dans la salle du conseil municipal et devant les personnes qui désirent être présentes.

Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses avant les taxes applicables. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaires, hausse de taxes, coût élevé du carburant, etc.

Une preuve d'assurance responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.

Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière

Rappel concernant les chiens!

Vous êtes propriétaire d'un joli toutou? Ce message est pour vous!

La Municipalité tient à vous rappeler qu'en tant que propriétaire de chien(s), vous êtes tenus de vous assurer de respecter la réglementation en vigueur.

Celle-ci se trouve sur le site de la municipalité <https://saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux> dans la section Règlement municipal uniformisé (RMU).

Entre-autres, elle mentionne qu'il vous faut **tenir votre chien en laisse ou en enclos, même sur votre terrain**, pour éviter que celui-ci ne sorte de votre propriété. **En promenade, il est important de le garder en laisse, ET, bien évidemment, de ramasser ses excréments.**

L'application de ces quelques règles de base assurera une cohabitation harmonieuse et un respect de vos concitoyens.



Conseil local du patrimoine

Le Conseil local du patrimoine est un comité municipal officiel mais facultatif qui peut être créé par une municipalité selon les articles 152 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel. Son mandat, de façon globale, est de donner au conseil municipal son avis sur toute question relative à l'application de la loi sur le patrimoine culturel, à la demande du conseil. Il est prévu par le conseil municipal, en concordance avec cette loi, que le comité sera de 3 personnes, le minimum permis par la loi. Une seule personne du conseil municipal peut y siéger. Les citoyens non-élus y seront donc majoritaire au 2/3 pour faire des recommandations motivées au conseil municipal. Il manque actuellement 1 citoyen non-élu afin de créer le comité, qui se penchera d'ailleurs sur le dossier de l'Église, dossier toujours en attente.

Vous souhaitez vous impliquer? Envoyez-nous un courriel à info@saint-gilbert.ca

Présentation des soumissions :

Toute soumission doit être remise à la directrice générale afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 10h et 15h), sous enveloppe cachetée identifiée : « **Soumission pour le déneigement des bornes d'incendie** ». Les soumissions seront reçues jusqu'à 13h lundi le 7 octobre 2024 et seront ouvertes dès la fermeture de la période de soumission, dans la salle du conseil municipal et devant les personnes qui désirent être présentes. Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses avant les taxes applicables. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaires, hausse de taxes, coût élevé du carburant, etc.

Document à fournir avec la soumission

Une preuve d'assurance-responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

Clause de réserve

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.

Mylène Robitaille

Directrice générale et greffière-trésorière

15^e soirée

vins et fromages

édition masquée

Sous la présidence d'honneur de Monsieur Gratien Douville

Vendredi 25 octobre 2024

80 \$ 19h

École secondaire de Saint-Marc



Halo
AIDE À DOMICILE
ACCOMPAGNER
AVEC COEUR

Nouveau service
LE MONARQUE

LE MONARQUE vous offre une aide accessible pour vos différents petits travaux afin de vous libérer l'esprit. Nous veillons à votre qualité de vie et au maintien de votre autonomie.

418 285-2935/117
vieassociative@lehalo.ca
www.lehalo.ca



Halo
AIDE À DOMICILE
UN APPUI ACCESSIBLE POUR
VOS PETITS TRAVAUX

Rubrique dorée du mois de septembre de la Table de concertation des aînés de Portneuf

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter notre organisme !

La Table de concertation des aînés de Portneuf (TCAP) a pour mission de favoriser, dans la MRC de Portneuf, la mise en place de conditions permettant à nos aînés de "Bien vieillir chez soi". Elle est présente sur le territoire de Portneuf depuis 2015.

Nos actions s'articulent autour des besoins des aînés en mettant l'accent sur :

- Sensibiliser les aînés et la population sur le vieillissement normal et pathologique par les formations sentinelles de la gériatrie sociale de Portneuf.
- Milieu de vie sécuritaire : Créer un environnement sûr et protégé pour nos aînés.
- Accompagnement des aînés: Faciliter l'accès aux services d'organismes publics, communautaires ou d'entreprises répondant aux besoins des aînés par nos travailleurs de milieu.
- Participation active à la vie communautaire : Encourager nos aînés à jouer un rôle actif et à s'impliquer dans leur communauté.

Surveillez notre calendrier d'événement sur notre site web!

Unir les générations, soutenir les aînés !

Notre carnet de voyage

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE PORTNEUF



PUBLICATIONS



NOS PROJETS



À VOTRE RENCONTRE!



MON HISTOIRE EN HÉRITAGE



ATELIER CULINAIRE



THÉÂTRE



NOTRE ÉQUIPE!



On vous accompagne pour bien vivre chez soi, dans la bienveillance.

PRÉSIDENTE DE BUREAU POUR AÎNÉS
Josée
418 284-2693

PRÉSIDENTE EN DÉPUTÉ SOCIAL
Claudie
418 669-1036

Informez, orientez et guidez
www.entrainedesainesportneuf.ca